

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUT**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 MARS 2026**

Délibération n° 2026-02-017

Date de la convocation : 28 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre de conseillers présents : 16
Nombre de procurations : 2
Votes : 18

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Le six mars deux-mil-vingt-six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, MANDON Geneviève, TEYSSIER Michel, CHAVANA Jean Luc, THOUMY Denis, SANTIAGO François, LARGERON Olivier, FAURE Pascal, BESSON Hélène, LAROIX Laurence, CROZET Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20260306-2026-02-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026

Procurations :

MERLE Evelyne, procuration à ROCHETIN Pascale
EBOLI Laure, procuration à THOUMY Denis

Absents excusés :

BASTY Jean-Pierre et ORIOL Jessica

Secrétaire : SEUX Christian

**OBJET : FINANCES COMMUNALES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026
BUDGETS ANNEXES**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 pour les budgets annexes eau, assainissement, camping, cinéma et lotissement dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Eau

♦ section de fonctionnement.....	484 224,97 €
♦ section d'investissement.....	221 470,19 €

Assainissement

♦ section de fonctionnement.....	220 192,79 €
♦ section d'investissement.....	507 249,32 €

Cinéma

♦ section de fonctionnement.....	91 075,48 €
♦ section d'investissement.....	117 544,52 €

Camping – HLL - gîte

♦ section de fonctionnement.....	205 660,00 €
♦ section d'investissement.....	185 694,14 €

Lotissement

♦ section de fonctionnement.....	425 732,96 €
♦ section d'investissement.....	297 390,43 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE le budget primitif des budgets annexes eau, assainissement, camping, cinéma et lotissement de la commune pour l'année 2026.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAU, le 6 mars 2026.

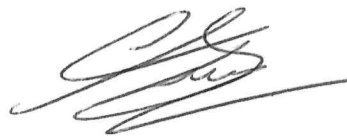
Le Maire

Vincent DUCREUX



Le secrétaire de séance

Christian SEUX



**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUT**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 MARS 2026**

Délibération n° 2026-02-018

Date de la convocation : 28 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de procurations : 2

Votes : 16

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Le six mars deux-mil-vingt-six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, MANDON Geneviève, TEYSSIER Michel, CHAVANA Jean Luc, THOUMY Denis, SANTIAGO François, LARGERON Olivier, FAURE Pascal, BESSON Hélène, LAROIX Laurence, CROZET Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20260306-2026-02-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026

Procurations :

MERLE Evelyne, procuration à ROCHETIN Pascale

EBOLI Laure, procuration à THOUMY Denis

Absents excusés :

BASTY Jean-Pierre et ORIOL Jessica

Secrétaire : SEUX Christian

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Après que Messieurs Pascal FAURE et Olivier LARGERON, responsables associatifs, aient quitté la salle, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'allouer aux associations communales les subventions qu'elles ont sollicitées, détaillées dans le dossier en annexe pour un montant de 80 000€.

Vu le tableau de répartition, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE la répartition suivante :

6574 - SUBVENTIONS	2026
Centre musical du Haut-Pilat	8 630 €
ADMR - Cantonal	1 150 €
ACCA - Société de Chasse	400 €
La Boule Montagnarde	400 €
Club de l'Amitié "3ème Age"	500 €
AFR :	
* mercredi	
* petites vacances	17 000 €
* périscolaire école de l'Etang	
* périscolaire école de la République	
* accueil de loisirs juillet et août	20 000 €
* AFR Judo/Self défense	1 000 €
* AFR Théâtre	500 €
* AFR Espace Vie Sociale	5 000 €
BICROSS	1 000 €
Escapade théâtre	500 €

Basket Club	2 500 €
MJC	3 100 €
Haut-Pilat Interfoot	1 500 €
HPI - Camp foot loisirs	1 000 €
ASSGM	1 000 €
Canton grimp'	2 000 €
Animation personnes âgées CCAS	500 €
FNACA	400 €
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers	300 €
Jeune sapeur-pompier	0 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	400 €
AS Cartonne	400 €
APE école de la République	500 €
APE école de l'Etang	1 300 €
Ecole de l'Etang - classe découverte	0 €
Ecole Saint-Joseph- classe découverte	1 500 €
Ecole de la République - classe découverte	750 €
Société d'histoire	400 €
Saint-Genest Passion	400 €
Jazz au sommet	1 600 €
La Roue des Grands Bois	0 €
Foulée du Haut-Pilat	400 €
La Grangothèque	400 €
Haut-Pilat Tennis de Table	400 €
Divers imprévus	3 170 €
TOTAL	80 000 €

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.
A SAINT-GENEST-MALIFAUX, le 6 mars 2026.

Le Maire
Vincent DUCREUX



Le secrétaire de séance
Christian SEUX

